

COMMUNE DE DROISY
74270 DROISY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
SEANCE du 28 juillet 2020
20h30

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Émilie VICTOR, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Jérémy BERNARDI, Nicolas FORESTIER.

Pouvoirs donnés : Nicolas FORESTIER à Jean-Paul FORESTIER.

Secrétaire de séance : M. Olivier BALDI

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Désignation élu référent sécurité routière. Il n'a pas été fait d'objection.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents. Il n'a pas été fait d'objection.

1. Délibération pour appel à projet 2020 du SYANE pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire expose que, suite à un audit énergétique global des bâtiments communaux mené en 2020, la commune souhaite s'engager dans la rénovation de l'ancien bâtiment du Syndicat des eaux de Bellefontaine.

L'estimation des travaux est de 396 313€ H.T. minimum.

L'appel à projets 2020 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de prendre une délibération afin de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette délibération.

2. Délibération de délégation de pouvoirs attribués au Maire.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration, d'accélérer le règlement des affaires et se prononcer directement sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de ses attributions en application de l'article L.2122-22.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des délégations de compétence du maire et avoir délibéré, adopte à l'unanimité les compétences accordées au maire pour la durée du présent mandat.

3. Désignation élu référent sécurité routière

Les services de la Préfecture soulignent l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune et invitent le Conseil Municipal à désigner un élu référent en sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : désigne **Régis RACINEUX** comme élu référent en matière de sécurité routière de la commune.

Une délibération sera passée.

QUESTIONS DIVERSES.

- Election vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale :
- Mme **Dominique CASAERT**.

Les d'albums « Jean du Rhône » commandés par la municipalité seront distribués aux habitants par les membres du CCAS afin de présenter leurs missions.

- Certificat d'urbanisme opérationnel de M. CALLEGARO Jean-Daniel : avis favorable
- Remerciement des membres de la bibliothèque intercommunale Clermont/Droisy suite au don de l'ancien ordinateur de la mairie.
- Rumilly Médical va s'occuper de la maintenance promise suite à l'achat en 2018 du défibrillateur mais ne peut plus proposer de formation au public sur l'utilisation de l'appareil.

Séance levée à 21h47

Prochaine réunion : la date sera donnée ultérieurement.

A Droisy, le 30 juillet 2020

M. Le Maire,

Jean-Paul FORESTIER

